



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Gildas GAUTIER,
Alexandre ARLIN,
Ginette BERTEAU,
Emeline LEGRAIN.

RAPPORT D'ÉVALUATION

Sciences sociales

Bacheliers Assistant social et Écologie
sociale

Haute École libre de Bruxelles (HELB)
- Ilya Prigogine

28 juin 2019

Table des matières

Sciences sociales : Haute École libre Bruxelles – Ilya Prigogine	3
Contexte de l'évaluation.....	3
Synthèse.....	4
Présentation de l'établissement et des programmes évalués.....	6
Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes	8
Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement.....	8
Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme	9
Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme	10
Dimension 1.4 : Information et communication interne.....	11
Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme.....	13
Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme	13
Dimension 2.2 : Information et communication externe.....	14
Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme	16
Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme	16
Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés	16
Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés	18
Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés	18
Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme	21
Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée).....	21
Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)	21
Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants	22
Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme	23
Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue	24
Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation	24
Dimension 5.2 : Analyse SWOT	24
Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi.....	24
Conclusion	26
Droit de réponse de l'établissement.....	27

Sciences sociales : Haute École libre Bruxelles – Ilya Prigogine

Contexte de l'évaluation

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2018-2019, dans le cadre du *cluster* « Sciences sociales », à l'évaluation du bachelier Assistant social et du bachelier Écologie sociale. Dans ce cadre, les experts mandatés par l'AEQES se sont rendus les 24 et 25 janvier 2019 à la Haute École libre de Bruxelles (HELB) – Ilya Prigogine, accompagnés par deux membres de la Cellule exécutive.

Le comité des experts a élaboré le présent rapport sur la base du dossier d'autoévaluation rédigé par l'établissement et de la visite d'évaluation (observations, consultations de documents et entretiens). Au cours de cette visite, les experts ont rencontré deux représentants des autorités académiques, trente-trois membres du personnel, vingt-deux étudiants, huit diplômés et huit représentants du monde professionnel.

Après avoir présenté l'établissement et les principales conclusions de cette évaluation externe, le rapport revient plus en détail sur les constats, analyses et recommandations relatifs aux cinq critères du référentiel d'évaluation AEQES :

- 1 La gouvernance et la politique qualité
- 2 La pertinence du programme
- 3 La cohérence interne du programme
- 4 L'efficacité et l'équité du programme
- 5 La réflexivité et l'amélioration continue

Le rapport se clôture sur la conclusion de l'évaluation et se complète du droit de réponse formulé par l'établissement.

L'objectif de ce rapport est de fournir à l'établissement des informations qui lui permettront d'améliorer la qualité de ses programmes. Il vise en outre à informer la société au sens large de la manière dont l'établissement met en œuvre ses missions.

Composition du comité¹

- Gildas Gautier, expert de l'éducation et en gestion de la qualité, président du comité (France)
- Alexandre Arlin, expert étudiant, en master *Management* des universités (France)
- Ginette Berteau, experte paire, professeure associée à l'École de travail social (UQAM, Québec, Canada)
- Emeline Legrain, experte professionnelle, responsable de service social (Belgique)

¹ Un bref résumé du *curriculum vitae* des experts est publié sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

Synthèse

FORCES PRINCIPALES

- L'école revêt un caractère social très important dans son recrutement et son accompagnement.
- La gestion de qualité fait l'objet d'une mise en place récente et volontaire par des dispositions organisationnelles adaptées.
- L'enseignement repose sur un objectif partagé et reconnu de développement de l'esprit critique.
- Le bachelier Écologie sociale constitue un programme original et innovant en phase avec les préoccupations sociétales.
- L'offre conjointe de formation au bachelier Assistant sociale en horaires de jour et du soir.
- La qualité d'encadrement des stages.
- L'école a produit un diagnostic clair et lucide de ses difficultés pour s'atteler à les surmonter.

FAIBLESSES PRINCIPALES

- Une fragilisation récente de la gouvernance de la catégorie qui doit aujourd'hui être dépassée.
- La coordination des équipes pédagogiques pâtit de problèmes de communication, notamment pour le bachelier Assistant social.
- L'absence de relation formalisée des sections au monde professionnel du secteur social.
- L'approche par compétences du programme telle que prévue par le décret Paysage n'est pas encore effective.
- La segmentation des enseignements au sein des unités d'enseignements (UE) est préjudiciable à leur cohérence et à la charge de travail des étudiants (examens très nombreux).
- L'absence de réel dispositif d'aide à la réussite adapté à la spécificité des étudiants que l'école veut accueillir.

OPPORTUNITÉS

- Le chantier de refonte en profondeur des programmes des deux bacs.
- L'adossement de la haute école à l'ULB.

MENACES

- La stagnation des effectifs du bachelier Écologie sociale.
- Situations d'échecs au diplôme par des étudiants aux compétences d'entrée insuffisantes.

RECOMMANDATIONS PRINCIPALES

- Consolider la nouvelle organisation de la catégorie sociale et renforcer la coordination des sections.
- Saisir l'opportunité du chantier de refonte des programmes des deux bacheliers pour impulser une nouvelle dynamique.
- Profiter de la révision de l'architecture des formations pour mettre en place une réelle approche programme.
- Améliorer la communication interne grâce à une organisation plus efficiente.
- Assurer une veille spécifique sur les parcours d'études des étudiants en difficulté de maîtrise de la langue française et, plus largement, des compétences rédactionnelles et développer des dispositifs d'appui spécifiques à ces difficultés.

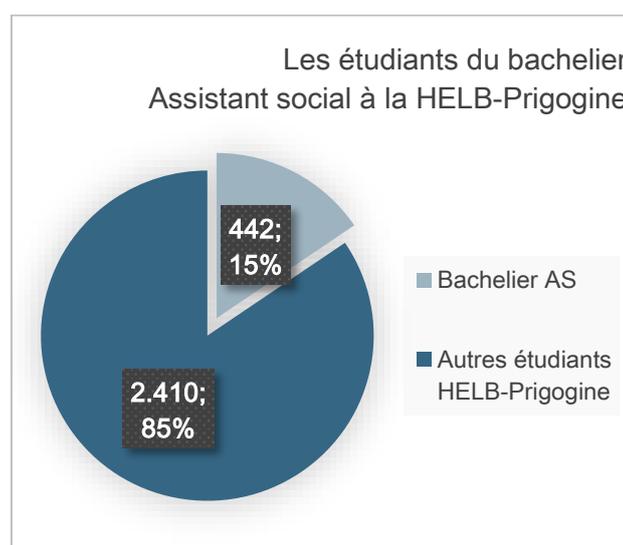
- Assurer un suivi du fonctionnement et des améliorations des deux bacheliers au moyen d'indicateurs distinguant les diverses catégories d'étudiants.

Présentation de l'établissement et des programmes évalués²

La Haute École libre de Bruxelles (HELB) – Ilya Prigogine est issue de la fusion de plusieurs établissements au cours des années 1990. L'établissement appartient au réseau libre non confessionnel et est géré par l'asbl Ilya Prigogine. Elle propose aujourd'hui 20 formations de type court et long dans quatre domaines différents : économique, paramédical, social et technique, répartis sur trois campus. La HELB-Prigogine formait, en 2016-2017, 2.852 étudiants et emploie autour de 500 personnes.

La catégorie sociale –historiquement l'École ouvrière supérieure (EOS) de la HELB-Prigogine– avec les deux bacheliers d'Assistant social (bac. AS) et d'Écologie sociale (bac. ES), de niveau 6 en regard du cadre des certifications³– est localisée sur le campus Érasme de l'ULB, à Bruxelles. Elle partage ses locaux avec l'Institut Reine Fabiola. Elle comptait en 2016-2017, 489 étudiants inscrits dont 442 en bac. AS et 47 en bac. ES, avec une part importante d'étudiants boursiers. La section bac. AS dispense ses enseignements selon deux régimes : horaire de jour et horaire décalé.

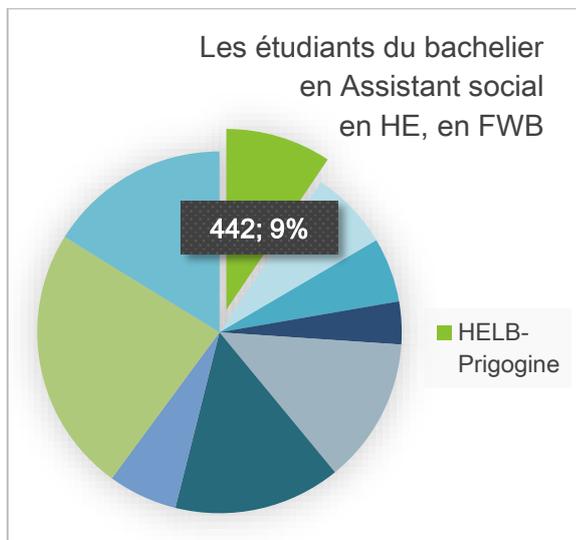
Le bac. AS constitue la formation historique de la catégorie et prépare à un métier établi dont l'exercice est réglementé dans certaines fonctions et certains services de travail social. En 2016-2017, la HELB-Prigogine comptait 2.852 étudiants ; les sections assistant social 442 étudiants.



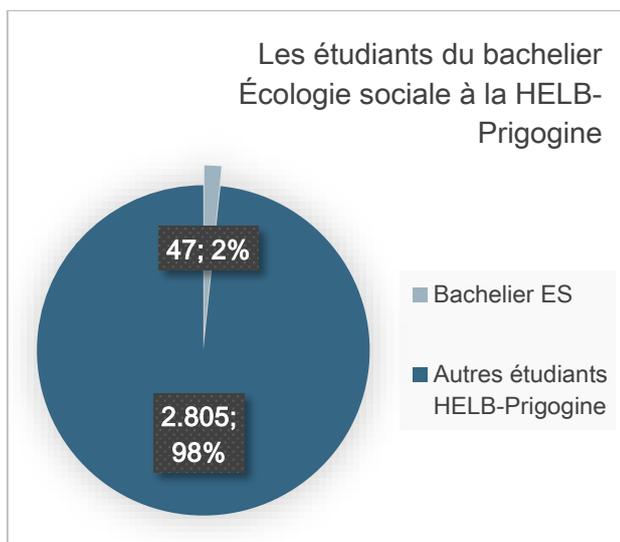
² Les statistiques présentées sur cette page sont issues de la base de données SATURN.

³ Le cadre européen des certifications, adapté pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et disponible à l'annexe 1 du décret Paysage, en cliquant [ici](#) (voir : cadre des certifications de l'enseignement supérieur en Communauté française).

En 2016-2017, les étudiants du bachelier Assistant social à la HELB-Prigogine représentaient 9% du nombre d'étudiants inscrits dans ce bachelier, toutes hautes écoles offrant cette formation confondues.



Le bac. ES, créé en 2002-2003, constitue la seule section dans le paysage de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles à offrir une formation professionnalisante de travailleurs environnementaux orientés vers le social. En 2016-2017, la section écologie sociale comptait 47 étudiants.



Critère 1 : L'établissement/l'entité a formulé, met en œuvre et actualise une politique pour soutenir la qualité de ses programmes

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 1.1 : Politique de gouvernance de l'établissement

- 1 La HELB, gérée par l'asbl Ilya Prigogine, dispose d'instances de gouvernance globale instituées et conformes aux obligations légales. Cette gouvernance repose à la fois sur un conseil d'administration (PO) et son organe de gestion, un conseil pédagogique, un conseil social et les conseils de chacune des quatre catégories. La direction-présidence gère les services généraux. La représentation des étudiants est instituée au sein des différentes instances et conseils, via des représentants désignés par le conseil des étudiants. Les étudiants actuellement élus dans cette instance sont principalement issus de la catégorie sociale en raison de leur engagement. Cette participation des étudiants aux organes de la haute école n'est ni représentative de l'ensemble des catégories, ni très régulière. La HELB-Prigogine cherchant un rapprochement institutionnel avec l'ULB, s'est récemment adossée à cette université par une modification de ses statuts effectuée en juin 2018 et dont les représentants composent aujourd'hui la moitié de son conseil d'administration. La haute école conserve, néanmoins, son autonomie pédagogique et financière.
- 2 La HELB-Prigogine fonde son activité générale sur un PPSC (projet pédagogique social et culturel) à travers lequel elle affirme ses principes et valeurs autour des objectifs de développement de la citoyenneté, de développement de la démarche scientifique et de développement personnel et d'épanouissement de l'étudiant en mettant l'accent sur l'intégration de l'interdisciplinarité dans les formations et l'ouverture vers le monde extérieur. Ce document détaille les missions et les moyens de ces objectifs.
- 3 La catégorie sociale de la HELB-Prigogine a connu récemment (depuis 2017) une période de trouble dans sa gouvernance et son fonctionnement interne, consécutive à une procédure d'élection contestée et inaboutie de son directeur, en remplacement du précédent titulaire admis à la pension. Cette perturbation a particulièrement marqué l'année 2017-2018, où l'intérim de direction a été assuré par la directrice-présidente de la HELB-Prigogine en sus de ces dernières fonctions, et dans un contexte de forte tension avec une partie du personnel mécontente de l'issue de cette procédure. Un nouvel organigramme a été mis en place à partir de mai 2018, prenant en compte les recommandations d'un audit externe réalisé au préalable. Ce nouvel organigramme en vigueur cette année repose sur le maintien de la direction de la catégorie assurée par la directrice-présidente (sur les compétences réservées par décret) et l'embauche, effective, depuis 2018, d'un directeur adjoint en charge du fonctionnement quotidien de la catégorie. La nouvelle organisation définit, par ailleurs, des fonctions de coordination multiples : coordination de section (bac. ES) ou par année, coordination qualité au sein des sections (assurée pour le bac. ES par les

deux coordinateurs de la section), coordination des stages et des travaux de fin d'études (TFE), coordination pédagogique partagée avec la catégorie paramédicale.

- 4 Cette nouvelle organisation est de nature aujourd'hui à favoriser une stabilisation du fonctionnement de la catégorie et une amélioration des relations de travail, au sein du personnel, notamment à travers le chantier nouveau engagé pour refondre l'architecture des programmes des deux bacheliers (voir *infra*).
- 5 L'efficacité de cette nouvelle organisation reste à confirmer. Elle suppose en particulier une précision des diverses fonctions définies dans le nouvel organigramme et une large communication en interne sur ces fonctions, ainsi que l'affirmation pour sa reconnaissance du système de direction mis en place. Elle appelle, en particulier dans la section AS, un fonctionnement collégial et collectif autour du directeur adjoint de la catégorie, des différents coordinateurs désignés sur cette section.

Dimension 1.2 : Gestion de la qualité aux niveaux de l'établissement, de l'entité et du programme

- 6 La HELB-Prigogine initie la mise en place d'un système d'organisation qualité de la haute école et dans la catégorie, avec des personnes nouvelles en remplacement d'autres titulaires antérieurs de ces fonctions qui se sont succédé sans permettre d'assurer la stabilité nécessaire au bon développement de ce système. L'organisation d'une cellule générale qualité rassemblant les coordinateurs qualité des sections et des catégories autour de la coordinatrice institutionnelle qualité et l'établissement d'une charte qualité ont été adoptés. Un plan stratégique institutionnel adopté en juin 2019 comportant de nouvelles orientations en matière de nouvelles pédagogies, de politique *alumni* et de développement durable a été adopté et publié. Une brochure sur l'assurance qualité a été éditée en décembre 2019 pour implémenter la politique qualité au sein de la HELB-Prigogine.
- 7 Le choix de la haute école est aujourd'hui celui de ne pas créer une instance formelle qualité spécifique dans son organisation institutionnelle et d'intégrer la coordinatrice institutionnelle qualité au conseil pédagogique de la haute école. Ce choix est, certes, de nature à favoriser la prise en compte de la qualité au niveau pédagogique dans la haute école et les catégories, mais il peut également avoir pour effet de moins intégrer la recherche d'amélioration continue dans les autres fonctions de la haute école (services techniques et administratifs). La mise en place d'un système qualité complet et autonome (par ses instances) et rattaché à la direction-présidence serait de nature à favoriser l'intégration de la politique qualité de l'établissement dans sa gouvernance globale.
- 8 La réorganisation récente de la catégorie sociale concerne aussi les fonctions de coordination qualité attribuées à des membres du personnel enseignant sur des dixièmes de temps de service affectés à ces fonctions. La nécessité de préciser ces fonctions, soulignée dans le paragraphe précédent, vaut aussi pour celles de coordination qualité. Le parti pris, dans le bac. ES, de rassembler la fonction de coordination qualité et de coordination de cette petite section est de nature à faciliter le travail de ses deux titulaires, de ce fait bien informés de son fonctionnement général. Pour la section AS, la dissociation logique des fonctions, compte tenu de sa taille, suppose une forte coopération entre la coordinatrice qualité et les autres titulaires de fonctions de coordination. La culture interne propre à la catégorie sociale qui nécessite que « les enseignants soient bien convaincus pour s'engager fortement ensuite » implique que développement de la démarche qualité en son sein revête une dimension pédagogique importante et qu'elle rende visible les résultats d'amélioration obtenus en communiquant systématiquement sur ceux-ci.

- 9 La démarche d'autoévaluation et l'implication des coordinateurs qualité, à différentes étapes de celles-ci, ont en particulier favorisé pour ces derniers une connaissance approfondie de leur section et de leurs publics, grâce aux enquêtes participatives effectuées dans diverses directions. Ce travail de veille par collectage d'informations qualitatives et quantitatives variées constitue un acquis à prolonger. La constitution d'un dispositif d'informations statistiques au sein du système qualité en construction dans la haute école, doit pouvoir demain s'appuyer sur l'initiative et l'expérience des catégories, tout en cherchant bien sûr à harmoniser les pratiques et les procédures.

Dimension 1.3 : Élaboration, pilotage et révision périodique du programme

- 10 Un chantier de refonte de l'architecture des deux bacheliers est engagé au sein de la catégorie avec l'appui de la conseillère pédagogique. Ce chantier constitue une opportunité particulière d'impulser une nouvelle dynamique au sein de cette catégorie. Il est aussi l'occasion de « remettre à plat » la définition déjà ancienne de formations professionnelles en travail social au regard des évolutions sociétales fortes qui affectent l'exercice de ces métiers et de celles des publics d'étudiants que l'établissement accueille avec un souci affirmé de large ouverture. Ce souci louable soulève, néanmoins aujourd'hui, des problèmes de niveau initial d'entrée des étudiants pour suivre et réussir les formations proposées, face auxquels les établissements comme la HELB-Prigogine doivent allouer des moyens supplémentaires pour pallier ces difficultés.
- 11 Les enjeux (allègements en bac. AS) et l'urgence de cette révision sont patents. Mais la qualité du résultat de ce processus suppose une identification claire et précise des besoins de formation du champ professionnel considéré et de l'évolution des emplois auxquels les formations de la catégorie sociale peuvent préparer. Cette connaissance provient bien sûr en partie d'enseignants conservant des liens étroits avec le monde professionnel, ce dont l'école se prévaut. Mais elle suppose aussi d'être objectivée par des enquêtes et des études recourant à des méthodes plus scientifiques. De ce point de vue, l'appui sur le service de la recherche de la haute école pourrait être recherché.
- 12 Les sections ont engagé sur ce chantier un processus de travail participatif et planifié, adapté à la réalité interne de chacune d'elle. Néanmoins, le calendrier de définition de la « nouvelle grille » apparaît au comité des experts plutôt court. Il a, cependant, pris note de l'intention de la section ES de ne pas s'y tenir à tout prix si la réflexion préalable n'était pas suffisamment aboutie.
- 13 Afin de conduire ce chantier de refonte des programmes, chaque section a adopté une procédure de travail propre, avec groupe de travail et comité plus large d'accompagnement pour le bac. ES, autour d'un groupe de travail restreint pour le bac. AS. Ces partis pris paraissent cohérents avec la réalité interne propre à chaque section. On peut regretter néanmoins qu'aucune instance de travail commune aux deux sections n'ait été formellement prévue pour étudier les synergies et convergences potentiellement bénéfiques aux deux sections.
- 14 L'ancienneté des « maquettes » des deux bacheliers et les difficultés, différenciées entre les deux sections, à intégrer une approche par compétences telle qu'elle doit être aujourd'hui adoptée depuis le décret dit : « Paysage »⁴, suggèrent que le

⁴ Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études du 7 novembre 2013, consultable en cliquant [ici](#). Une brève description de ce décret est présentée

chantier doit dépasser la seule révision d'une architecture (ou grille) de diplôme. Il doit aussi chercher à faire évoluer conjointement la définition des objectifs et des contenus des UE (unités d'enseignement) au regard des référentiels de compétences, les pratiques pédagogiques déployées dans les UE et les modes d'évaluation des acquis d'apprentissages (AA) utilisés au sein de celles-ci (cf. constats dans critères 2 et 3). La recherche ici à développer des modalités d'évaluation intégrée au sein du plus grand nombre des UE peut favoriser une dynamique d'élaboration collective du contenu des cours entre les enseignants en charge de ceux-ci.

Dimension 1.4 : Information et communication interne.

- 15 La haute école et la catégorie sociale déploient différents dispositifs et outils d'information et de communication en direction des étudiants. Ceux-ci sont ainsi théoriquement en situation d'être bien informés. Cependant, les critiques entendues par le comité des experts sur ce plan semblent tenir plus à la capacité organisationnelle de la catégorie et des sections (et pour celles-ci en fonction de leur taille) qu'à la qualité des outils utilisés pour informer et communiquer.
- 16 Les insuffisances relevées en matière d'information ont notamment trait à la dimension temporelle des délais, souvent trop courts, pour communiquer des informations nouvelles telles que le planning de cours de chaque semaine, les changements d'emploi du temps, les dates d'examen par UE, etc. Ces difficultés affectent plus directement la section AS de taille plus importante que la section ES où la communication est plus directe au sein d'un groupe d'enseignants et d'étudiants plus restreint. Elles compliquent plus particulièrement le suivi des cours des étudiants en horaire décalé, qui jonglent en permanence entre les contraintes de leurs vies professionnelle, familiale et d'étudiant.
- 17 Les critiques émises portent également sur la clarté des informations transmises (ou reçues), sur les règles de la formation (organisation des parcours, évaluations, etc.) ou encore sur l'existence de services spécifiques au sein de la haute école, utiles aux étudiants (connaissance du et accès au service social pour les étudiants en HD). Les titulaires des fonctions de coordination de section mises en place en 2018-2019 ne semblent pas connues, par exemple, de tous les étudiants rencontrés. A contrario, et comme autre illustration de ces difficultés exprimées par les étudiants et de leur résolution possible, l'information relative à l'organisation des études (et particulièrement la construction du programme annuel de l'étudiant (PAE)) s'est améliorée fortement grâce à des séances spécifiques assurées en septembre 2018 par les nouveaux coordinateurs d'année.
- 18 Enfin, les difficultés de communication interne sont exprimées (principalement au sein de la section AS), par les unes et les autres, à travers le sentiment d'écoute réciproque insuffisante, voire absente entre les parties prenantes de la catégorie. Cette perception apparaît comme une des conséquences des tensions internes issues de l'histoire et de la crise récente de la catégorie et de la section, qui affecte la qualité du suivi de la formation par les étudiants. Elle contribue notamment à expliquer que, si la représentation des étudiants de la catégorie aux différentes instances de la haute école est formellement encouragée et globalement effective, certains d'entre eux peuvent démissionner de leur participation à celle de la catégorie sociale, car ils éprouvent le sentiment de ne pas être entendus.

dans : AEQES, « l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles », Bruxelles, 2016, page 14 (disponible [ici](#)).

RECOMMANDATIONS

- 1 Consolider la nouvelle organisation de la catégorie sociale en précisant les missions de chaque coordinateur nommé aux différents niveaux et affermir l'exercice du nouveau système de direction.
- 2 Structurer le système qualité de la haute école, en cours de construction, afin de le doter d'une identité organisationnelle propre, couvrant au-delà du centrage sur la pédagogie tous les aspects du fonctionnement de la haute école, pour appuyer la gouvernance de cette dernière.
- 3 Préciser et rendre visible les fonctions de coordination qualité au sein des sections, en soutenant en particulier la tâche de veille et de recueil de données sur leur fonctionnement, leurs publics et leurs résultats.
- 4 Saisir l'opportunité du chantier de refonte des programmes des deux bacheliers pour impulser une nouvelle dynamique de travail au sein de chaque section et de la catégorie ainsi qu'une coordination pédagogique efficace au sein de la section AS.
- 5 Réaliser le chantier des programmes en visant à une refonte et des améliorations multiformes, au-delà de la seule grille ou de son architecture, grâce à une approche effective par compétences et par acquis d'apprentissages au sein des UE, qui se traduise en particulier par leur évaluation intégrée dans celles-ci.
- 6 Mettre en place un groupe de travail commun aux deux sections pour conduire les chantiers de refonte des programmes, qui permette d'examiner et de proposer des modalités de convergence et de synergie pédagogique entre les sections.
- 7 Améliorer la communication interne grâce à une organisation plus efficiente et réactive, et en favorisant le développement d'une ambiance d'écoute réciproque entre les parties prenantes.
- 8 Repenser, avec les étudiants, la manière dont ils sont inclus dans la gouvernance de l'établissement.

Critère 2 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la pertinence de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 2.1 : Appréciation de la pertinence du programme

- 1 L'enseignement actuel au sein des deux bacheliers repose clairement sur un objectif partagé par le plus grand nombre et reconnu à l'extérieur de la haute école, de développer l'esprit critique. Il s'avère également que cette compétence de développement de l'esprit critique fortement développée et mise en avant dans le cursus social de l'HELB est un critère de choix de cette école par les étudiants.
- 2 Compte tenu de la disproportion de taille entre les deux sections (AS et ES), la dissociation totale des programmes des deux sections ne paraît devoir se justifier que si un objectif de développement quantitatif significatif et volontariste de la section ES (aux caractéristiques innovantes) est « stratégiquement » mis en œuvre, au sein de la catégorie, en réponse à des besoins identifiés du secteur d'emploi. Au regard de la stagnation des effectifs de la section ES, cette nécessité de dissociation totale semble peu fondée.
- 3 La prise en compte des besoins des parties prenantes du champ professionnel ne peut se limiter principalement à la relation aux milieux professionnels qu'entretiennent les enseignants. L'identification des besoins de formation mérite d'être objectivée par des études ou des enquêtes, telles que celle qui est en cours dans la phase actuelle du chantier du programme. Une enquête « papier » a été mise en place afin de sonder les partenaires extérieurs, mais il serait intéressant de pouvoir les associer plus intensément au processus, notamment par la mise en place d'un mécanisme de consultation plus participatif.
- 4 De telles enquêtes ou autres stratégies méritent d'être reconduites régulièrement pour permettre une actualisation régulière des contenus et des modalités des programmes sans passer par une révision de l'architecture. L'initiative de la section ES prise auprès des étudiants de 1^{re} année, de les interroger sur leurs représentations de l'écologie sociale au début et à la fin de leur parcours en est un bon exemple.
- 5 La catégorie ou ses sections ne disposent pas d'un cadre de concertation avec les professionnels qui permettrait de prendre en compte de façon collective et formalisée, les évolutions et les besoins de formation du champ professionnel.
- 6 Le programme d'ES, bien qu'étant un bachelier professionnel, semble ne pas jouir d'autant de reconnaissance sur le marché du travail que le bachelier AS. Toutefois, le comité des experts constate que les anciens diplômés sont très fiers et heureux d'avoir suivi cette formation. Ils nous ont fait, à maintes reprises, part de leur satisfaction vis-à-vis du caractère transversal et émancipateur de la formation.

- 7 Le comité des experts constate également l'initiation d'un travail de recherche en catégorie sociale avec l'unité de recherche de la haute école. Le comité des experts ne peut qu'encourager ce type de pratique visant à créer plus de lien entre la formation et la recherche.
- 8 Une recherche ayant comme thème la collaboration interprofessionnelle vient de voir le jour et un professeur de la section AS aura un dégageant à cet effet. Cette heureuse nouvelle est une première avancée et il serait intéressant d'intégrer à l'intérieur des activités d'apprentissage (AA) de recherche des sous-thèmes liés à cette première expérience qui pourraient stimuler les réflexes de curiosité/recherche des étudiants eu égard à la pratique professionnelle.
- 9 Il y a une réelle envie d'investir le secteur de la recherche, notamment par la participation effective à des appels à projets. Le comité des experts encourage cette pratique et la participation du plus grand nombre, enseignants et étudiants compris.
- 10 Plusieurs commentaires d'étudiants ont été rapportés concernant la difficulté de comprendre leur parcours ou encore de pouvoir y cheminer de façon flexible. La direction de la catégorie est consciente de cette situation et a déjà apporté des rectificatifs à cette situation depuis l'automne 2018. Des rencontres d'information individuelles avec le personnel administratif sont offertes en début d'année.
- 11 La valorisation des acquis de l'expérience est une force de la HELB-Prigogine qui est très présente dans la catégorie et, de façon particulière, dans la section AS chez les étudiants en horaire décalé.
- 12 La HELB-Prigogine est reconnue pour le développement de sa dimension internationale et les étudiants du bac. ES sont fort actifs à l'intérieur de cette dimension. Par contre, ceux du bac. AS le sont peu. On explique cette situation par le fait que les étudiants du bac. AS ont habituellement des revenus précaires. Des synergies entre bac. ES et bac. AS pourraient ici consister à chercher à développer ensemble la mobilité internationale des étudiants des deux sections en profitant de l'expérience du bac. ES.
- 13 Cette dimension internationale est assez énergivore pour les étudiants du bac. ES, tant au niveau du cursus lui-même dans la gestion des UE qu'à celui de l'organisation des stages qui doivent à la fois avoir lieu à l'étranger et en Belgique. Cela dit, le comité des experts a pu observer la volonté de la HELB-Prigogine de mettre en place des conventions de collaboration structurelles internationales afin de faciliter le dispositif de mobilité. Une organisation de suivi de stage par *skype* et par mail est également active pour assurer à l'étudiant un suivi de qualité.

Dimension 2.2 : Information et communication externe

- 14 Le comité des experts relève l'effort de communication externe développé par la haute école à travers divers moyens de qualité (site web, portes ouvertes, etc.). Des plaquettes informatives renseignent sur l'accès à l'organisation des cursus ES et AS. Le comité des experts relève également la rédaction d'articles dans des magazines dédiés au social.
- 15 La HELB-Prigogine maintient les contacts avec les anciens étudiants afin d'ouvrir des lieux de stages, mais également de permettre les échanges avec les étudiants en cours.
- 16 La communication par les réseaux sociaux est bien développée avec des propositions d'événements ouverts à tous tels que : des visites de l'établissement,

des cours ouverts, des informations sur les offres de formations, des conférences en écologie sociale, etc.

RECOMMANDATIONS

- 1 Poursuivre et pérenniser les efforts de consultation des diverses parties prenantes (enseignants, étudiants, anciens étudiants, employeurs) concernant les besoins de formation en service social et en écologie sociale.
- 2 Développer des modes de consultation variés pour multiplier et croiser les points de vue pour instaurer au sein de la catégorie une véritable dynamique partenariale.
- 3 Favoriser l'intégration des acteurs sociaux dans la révision des programmes en tenant compte des besoins du secteur. Cette action peut être mise en place en organisant des groupes de travail permettant des échanges entre le milieu enseignant et les milieux socio-professionnels. Elle peut prendre la forme d'une instance de concertation avec les professionnels et employeurs, qui pourrait le cas échéant être commune aux deux sections.
- 4 Favoriser la mise en place de recherches qui puissent s'arrimer avec les efforts actuels de renouvellement des programmes et y allouer les ressources financières nécessaires.
- 5 Intégrer les thèmes liés à l'évolution des besoins sociaux à l'intérieur des activités de recherche pour attiser l'intérêt des étudiants.
- 6 Multiplier les mécanismes d'information individuels, collectifs et autres, au sujet des parcours individualisés.

Critère 3 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer la cohérence interne de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 3.1 : Acquis d'apprentissage du programme

- 1 La précision et la communication aux étudiants des AA visés par les différentes UE des programmes constituent un des défis d'amélioration de l'enseignement sur les deux sections par rapport à ce qui existe aujourd'hui, à travers la refonte de ces programmes. L'information sur les AA est peu présente dans les documents consultés. À plusieurs reprises, les étudiants ont mentionné le flou et le manque d'orientation et d'information sur les activités d'apprentissage proposées.
- 2 Les mécanismes pour vérifier si ces AA sont réalistes, adéquats et exploités par les diverses parties prenantes (enseignants, étudiants et employeurs potentiels) sont peu identifiables.
- 3 Dans chacune des deux sections, les référentiels de compétences sont bien investis dans les UE reliées à la formation pratique. En revanche, ils ne semblent pas être vraiment utilisés dans les autres UE. Le projet de la section Écologie sociale dont la création est récente, de retravailler le référentiel existant mérite d'être encouragé fortement.
- 4 Le besoin de formation aux méthodologies de production écrite est fortement souligné par les enseignants et les étudiants : le faible rapport à la lecture, les problèmes de maîtrise de l'expression écrite, voire de la langue selon les enseignants ou l'exigence importante de rendus écrits dans les différents cours, selon les étudiants étayent notamment l'expression de ce besoin.

Dimension 3.2 : Contenus, dispositifs et activités d'apprentissage qui permettent d'atteindre les acquis visés

- 5 Les enseignements du bac. AS dispensés à des grands groupes d'étudiants présentent un caractère théorique et de « par cœur » prédominant qui transparait largement dans les modes de leur évaluation. Le caractère pratique des enseignements reste, pour l'essentiel, limité aux activités d'apprentissage liées aux stages et à certains cours (notamment en bloc 3). De manière générale, la refonte du programme bac. AS devrait intégrer dans son élaboration le souci d'intégrer dans tous les cours des dimensions à la fois théoriques et pratiques ainsi que des pratiques pédagogiques innovantes.
- 6 Les enseignements du bac. ES donnent lieu à des pratiques pédagogiques actives et innovantes. Facilitées par des effectifs d'étudiants limités, les pratiques de travaux en groupes, sur projet, de visites sur les terrains professionnels (et de voyage d'études),

- etc. semblent caractériser bon nombre des cours dispensés. L'aspect interdisciplinaire qui traverse le cursus de la section ES est aussi une force à relever.
- 7 La présence de redondances de contenus entre certains AA est relevée par les étudiants, surtout de la section AS. Il semble aussi que les dimensions historiques se répètent dans plusieurs cours et suscitent l'interrogation des étudiants sur l'intérêt de cette répétition. Une concertation et une communication plus étroite entre les enseignants pourraient permettre un réajustement sur ces plans.
 - 8 Le comité des experts a relevé la présence de conventions de stage claires, établies sous format papier et comportant deux volets, administratif et pédagogique. Ce document doit être signé par l'étudiant et le responsable de stage. Il reprend des informations sur le lieu de stage, sur le stagiaire, le responsable scolaire, les exigences institutionnelles (code de déontologie et caractère non confessionnel de l'EOS) ainsi que les objectifs généraux du stage.
 - 9 La qualité de l'encadrement des stages et l'accompagnement des étudiants sont à souligner et ce, dans les deux sections. L'équipe de maîtres de formation pratique (MFP) apparaît comme un élément favorisant cela. En lien avec les référentiels de compétences, les objectifs spécifiques à chaque période de stage sont clairs et bien identifiés par les étudiants (par exemple, en bloc 2 : « bien cerner le cadre d'institutionnel d'accueil »). Le comité des experts relève aussi une mise en place d'outils de suivi et d'évaluation des stages.
 - 10 Au cours des stages et dans les deux sections, des étudiants ont exprimé une forte demande d'un resserrement de l'encadrement pour faire face à des situations difficiles rencontrées (en stage). D'autres ont réclamé plus d'UE de méthodologie d'intervention avant le stage. Le déplacement du cours de « Techniques d'entretien individuel » avant les stages pourrait aller dans le sens de ces demandes.
 - 11 Enfin, les bacheliers AS en horaire décalé relèvent que leur activité professionnelle parallèle et la difficulté à obtenir des congés sans solde (ou leur situation de travail par petits contrats intermittents) peuvent les amener à suspendre la réalisation de leur stage. L'absence d'une veille qualitative spécifique sur cette question ne permet pas à la section d'objectiver cette difficulté et d'envisager des mesures de réponses appropriées pour son dispositif particulier de formation en horaire décalé.
 - 12 La structure des productions attendues en bloc 3, du rapport de stage comme du TFE, apparaît bien définie avec des propositions de plan assez détaillés du contenu des différentes parties. Le TFE est explicitement défini dans ses objectifs, ses indications de méthodes pour le travail à réaliser ou encore les modes du suivi, avec la présence de conseils assurés par les enseignants (exemple : comment gérer les contacts avec le monde professionnel).
 - 13 Le comité des experts relève, par ailleurs, le souci dans les activités d'apprentissage liées aux stages de rapporter celles-ci au référentiel de compétences et de les évaluer en fonction de celles-ci. L'UE de découverte professionnelle en bloc 1 apparaît très pertinente pour une première appropriation des environnements professionnels : peut-être pourrait-elle être partagée entre ES et AS et mixée entre des visites sur le terrain (pratique du bac. ES) et des rencontres de professionnels à l'école (pratique du bac. AS).
 - 14 Les étudiants étrangers, accueillis en nombre à la HELB-Prigogine (qui affiche l'ambition « d'école hospitalière »), rencontrent souvent des difficultés de maîtrise du français et satisfont avec difficultés aux exigences de la compétence 1 visée par les référentiels des deux formations, relative à l'établissement d'une communication professionnelle. Les dispositifs de remédiation et de mise à niveau apparaissent, sur ce plan, insuffisants.

Dimension 3.3 : Agencement global du programme et temps prévu pour l'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 15 Le comité des experts relève la difficulté des étudiants à suivre des UE de différents blocs dans le cadre des PAE, en cas d'échec à certaines UE qui allongent le parcours d'études. Cette difficulté affecte plus particulièrement les étudiants en horaire du soir. En outre, pour ces derniers, la bonne réalisation des stages pratiques (en surplus de leur activité professionnelle) nécessite une forte détermination de leur part et des arrangements individuels compliqués.
- 16 La répartition des activités d'apprentissage au sein du programme de bac. AS apparaît déséquilibrée. Des constats, de part et d'autre, soulignent que ces activités sont trop découpées et donc trop nombreuses. Cet éparpillement occasionne une surcharge de travail chez les étudiants, notamment lors des périodes d'examen, où il peut y avoir jusqu'à trois examens par jour. Le manque d'agencement et de cohérence entre les blocs ont été aussi signalés par les étudiants.
- 17 La définition des ECTS ne prend en compte dans son calcul que les seules heures de cours, ce qui n'est pas conforme avec le principe de ces crédits, tels que posé par le processus de Bologne. L'application du principe initial des ECTS doit être mise en œuvre dans la refonte des programmes en chantier, en intégrant les temps de cours et les temps de travail personnel, pour chaque UE.
- 18 La liberté de choix de l'agencement des activités d'apprentissage pour l'étudiant est presque inexistante et l'approche programme n'est pas effective. Selon le dispositif proposé, les étudiants peuvent passer d'un bloc à l'autre en gardant des « casseroles » (repasser des UE non validées au bloc précédent), mais ne peuvent en aucun cas avoir une réflexion guidée sur leur projet personnel d'apprentissage et la manière dont ils vont pouvoir l'articuler dans le temps.
- 19 Les retards ainsi pris à la validation d'UE de blocs précédents (induits par l'application du décret Paysage) ont pour effets d'allonger la durée des études et d'augmenter la charge de travail de certains étudiants qui se retrouvent alors en situation d'échec.

Dimension 3.4 : Évaluation du niveau d'atteinte des acquis d'apprentissage visés

- 9 Une évaluation est réalisée pour chaque cours (ou activité d'apprentissage) constitutif d'une UE. Ainsi chaque quadrimestre donne-t-il lieu en moyenne à une douzaine d'examens (correspondant aux cours programmés sur celui-ci). Beaucoup de commentaires ont été émis à l'effet que la cadence des examens est inappropriée et déséquilibrée, voire « infernale » et facteur d'épuisement.
- 10 L'évaluation transversale des AA au sein de mêmes UE apparaît aujourd'hui comme inexistante. La recherche systématique de mise en place de cette modalité d'évaluation, dans le cadre des nouveaux programmes en chantier, permettrait d'offrir une occasion de travail collectif entre enseignements d'une même UE afin de mettre en cohérence leur enseignement respectif au regard des compétences du référentiel. Elle favoriserait ce faisant un allègement de la charge de travail des étudiants et des enseignants.

RECOMMANDATIONS

- 1 Développer dans le cadre du chantier de refonte du programme, la mise en synergie et la convergence partielle entre les deux bacheliers sur les activités d'apprentissage « non conventionnelles » (hors des cours proprement dits), à titre d'exemple : découverte professionnelle en bloc¹, tout en respectant ainsi une claire distinction entre les enseignements dispensés dans les deux sections.
- 2 Porter attention, dans ce même chantier, à l'agencement des UE et des blocs entre eux. Ceci exige de la part des enseignants un travail de concertation afin de développer une cohérence dans l'ensemble du cursus et au sein de chaque UE. Les activités d'apprentissage, de même que les acquis d'apprentissage, devraient être opérationnalisés et présents dans les *syllabi*.
- 3 Pour chacune des sections, poursuivre le travail d'articulation sur les référentiels de compétences, dans le but d'une amélioration (bac. ES) et aussi d'une articulation de façon formelle avec les UE autres que celles de la formation pratique (bac. ES et bac. AS).
- 4 Un resserrement des UE en activités d'apprentissage moins nombreuses et le développement d'évaluations transversales au sein de ces UE favoriseraient une meilleure cohérence d'ensemble et un allègement de la charge de travail pour les examens.
- 5 Maintenir et nourrir une organisation de cursus qui permette la collaboration avec des intervenants extérieurs et qui prévoie des visites de terrain pour rapprocher apports théoriques et pratiques. Des rencontres des étudiants avec des professionnels pourraient aussi les aider à comprendre des concepts tels que l'empathie ou la « distance professionnelle » qui restent parfois flous pour l'étudiant.
- 6 Développer dans le bac. AS des pratiques pédagogiques actives centrées sur la participation ainsi que sur la mise en action des étudiants à travers des méthodes de cours innovantes telles que la classe inversée, l'utilisation de l'interactivité par des « buzz de groupe » ou encore l'utilisation des smartphones ou de la téléprésence (qui permettrait peut-être de proposer une alternative à l'absentéisme et de la prendre en compte).
- 7 Profiter de la révision de l'architecture des formations pour mettre en place une réelle approche programme basée sur le parcours personnel de l'étudiant, tel que le décret Paysage le préconise.
- 8 Systématiser la présence des fiches ECTS et du contrat pédagogique en début de *syllabus*. Calculer les ECTS en intégrant les temps de cours et les temps de travail personnel.
- 9 Structurer de façon homogène les outils documentaires supports aux enseignements : mettre à jour, systématiser et harmoniser la présence de bibliographie et de tables des matières dans l'ensemble des *syllabus*.
- 10 Développer dans le programme des modules proposés au choix pour l'étudiant, en lien avec les spécificités du secteur social : assuétudes, santé mentale, petite enfance, etc.
- 11 Mettre en place des cours de français langue étrangère (FLE) qui s'imposent pour donner aux étudiants d'origine étrangère et non francophone, les moyens d'atteindre les acquis d'apprentissages visés.

- 12 Favoriser une mise en adéquation entre les difficultés du public spécifique accueilli et les attentes du niveau des acquis d'apprentissage de l'établissement, en proposant de plus amples méthodes de services d'aide à la réussite.

Critère 4 : L'établissement/l'entité a développé et met en œuvre une politique pour assurer l'efficacité et l'équité de son programme

CONSTATS ET ANALYSES

Dimension 4.1 : Ressources humaines (affectation, recrutement, formation continuée)

- 1 Les procédures de recrutement des personnes obéissent aux règles institutionnelles définies au sein de la HELB-Prigogine. Le recrutement d'enseignants plus spécialisés pour la section du bac. ES prévoit des modalités particulières, afin de favoriser une meilleure adéquation des profils recrutés aux spécificités de l'écologie sociale.
- 2 Le comité des experts a pu relever des variations selon les années dans la rigueur de l'organisation, de la répartition et de la planification interne du travail des services administratifs. Ceux-ci sont en demande d'un cadre de travail clair qui, tout en respectant leur autonomie, favorise une bonne planification des tâches à réaliser aux différentes périodes clés de l'année (inscriptions, rentrée, construction des PAE, périodes d'examens, stages, jurys, etc.). Le développement du système qualité de la haute école devrait permettre à celui-ci de renforcer l'organisation interne des services, en les dotant notamment d'outils communs développés au niveau central pour toutes les catégories.
- 3 Si un membre du personnel qui souhaite développer des compétences peut suivre une formation et soumettre à la direction une demande dans ce sens, et si des enseignants déclarent s'être formés récemment, une véritable politique de formation continue des personnels au niveau de l'école n'a pas été identifiée. Des actions ponctuelles réalisées en intra, sous forme notamment de conférences, et ouvertes aux étudiants ainsi qu'à l'extérieur, sont principalement relevées. Elles s'appuient sur les ressources de services transversaux de la haute école (unité de recherche (UDR), service d'aide à la réussite (SAR), etc.

Dimension 4.2 : Ressources matérielles (matériaux pédagogiques, locaux, bibliothèques, plateformes TIC)

- 4 La catégorie sociale partage avec la catégorie paramédicale située dans le bâtiment voisin des sections ES et AS une bibliothèque bien dotée et bien aménagée. Elle offre aux étudiants un service documentaire de qualité et leur permet notamment l'accès aux TFE des anciens étudiants sous forme numérisée. Le parti pris d'une bibliothèque commune entre la catégorie sociale et la catégorie paramédicale permet la mise à disposition d'une grande variété d'ouvrages utiles de part et d'autre. Le fond documentaire relatif aux thèmes de l'écologie sociale gagnerait néanmoins à être développé.

- 5 Le comité des experts a pu constater des difficultés de gestion des bâtiments, notamment dues au fait qu'ils appartiennent à l'ULB et qu'il est nécessaire de passer par ses services pour chaque modification, ce qui démultiplie les intervenants et augmentent les niveaux de pouvoir décisionnels.
- 6 La vétusté ou l'inconfort de certains espaces dans le bâtiment occupé, au demeurant globalement entretenu et équipé, ne garantit pas des conditions de travail similaire pour tous ses occupants (enseignants et étudiants). Des mesures correctives ont été prises face à certains problèmes (chauffage et aération des amphithéâtres du sous-sol) mais celles-ci semblent mal connues, voire inadaptées.
- 7 La mauvaise qualité du wifi est un problème plus préoccupant. Le besoin de disposer de services *network* dans leur globalité, nécessite un renouvellement conséquent de l'équipement du bâtiment qui reste à réaliser.

Dimension 4.3 : Équité en termes d'accueil, de suivi et de soutien des étudiants

- 8 La spécificité de la section AS qui consiste à offrir deux dispositifs horaires de formation (horaire de jour et horaire décalé) favorisant, avec l'horaire décalé, l'accès de professionnels en activité est un atout très important dans le secteur de formation aux métiers sociaux. Elle permet notamment d'avoir des professionnels diplômés dotés d'une expérience antérieure consistante. Cette spécificité conforme aux valeurs historiques de l'école mérite néanmoins que soit apportée à cette sous-section horaire décalé une attention « Qualité » spécifique pour faciliter le parcours d'étude de ses publics.
- 9 La différence d'origines socio-scolaires et de projection sur leur avenir respectif (ressources, travail, poursuite d'études, etc.) entre les étudiants des deux sections, ES et AS, peut être tout à la fois une richesse pour la catégorie sociale et un risque de cloisonnement dans chaque section, sinon de tension... Cette observation suggère de réfléchir au développement d'occasions de rencontres et de convergences dans les activités pédagogiques (cours communs, projets, conférences, etc.) entre les étudiants des deux sections, pour tirer bénéfice de leur complémentarité. Elle suggère aussi de rechercher tous les potentiels de synergie entre les deux sections qui profiteraient à l'une ou à l'autre d'entre elles (recherche, internationalisation, découverte des réalités professionnelles en bloc 1, etc.).
- 10 La volonté d'accueil d'un public très diversifié et de toutes origines est une tradition très ancienne de la catégorie sociale. La Haute École a marqué sa volonté de rendre visible cet accueil en se déclarant école hospitalière. Sur ce plan, la catégorie sociale offre une disposition réglementaire favorable par l'accès sur examen d'entrée sans diplôme reconnu. Au plan pédagogique, néanmoins, certains étudiants font souvent face à des difficultés spécifiques de maîtrise de la langue française et, avec d'autres étudiants, de capacités rédactionnelles (constitutive de la 1^{re} compétence du référentiel d'AS). Ces difficultés peuvent constituer un handicap lourd, voire un obstacle, à la réussite du parcours d'études et être générateur d'abandons. Le problème est identifié par l'établissement qui a mis en place des cours de soutien en langue. Malheureusement, il apparaît à la suite de la visite que ces cours et la charge horaire qui leur est attribuée sont bien en deçà des prérequis nécessaires pour suivre une formation de bachelier.
- 11 Cette situation nécessite à la fois une observation spécifique des parcours d'études de ces étudiants (en se dotant d'indicateurs particuliers sur leur réussite) et des mesures de soutien pédagogique également ciblées sur les difficultés rencontrées. L'appui du

SAR, qui mérite d'être renforcé sur celles-ci, pourrait ici être complété de dispositions pédagogiques propres au programme de la section AS en cours de refonte.

Dimension 4.4 : Analyse des données nécessaires au pilotage du programme

- 12 L'autoévaluation a permis d'engager un travail de recueil de données permettant une connaissance plus fine de chaque section. Les particularités propres aux deux sections et aux deux composantes de la section AS (horaire de jour/horaire décalé) ne donnent pas lieu à la définition d'indicateurs précis (sur les caractéristiques des étudiants, sur les conditions d'apprentissage et sur les résultats des parcours) qui distinguent bien clairement les trois catégories de fait d'étudiants de la catégorie (ES, AS horaire de jour et AS horaire décalé).

RECOMMANDATIONS

- 1 Prendre en compte le besoin et le souci de mieux intégrer les deux sections de la catégorie sociale (ES et AS) et de faire de leur complémentarité un atout pédagogique dans la refonte des programmes en cours et en cherchant à développer les synergies entre les deux sections.
- 2 Conforter l'atout spécifique de la haute école d'offrir une formation d'AS en horaire décalé aux professionnels expérimentés en consacrant au plan d'amélioration continue vis à vis de cette section, une attention particulière (écoute spécifique des difficultés, ouverture plus large de certains services, etc.).
- 3 Assurer une veille spécifique sur les parcours d'études des étudiants d'origine étrangère récemment arrivés en Belgique ainsi que de tous les étudiants présentant à l'entrée en formation de graves lacunes en maîtrise de la langue et capacité rédactionnelle.
- 4 Développer en réponse à ces difficultés des dispositifs d'appui complémentaire à la catégorie (SAR) et des mesures pédagogiques internes de soutien, à définir dans le cadre de la refonte du programme de formation des AS.
- 5 Pérenniser l'analyse des données, initiée à la suite du processus de préparation de l'évaluation, pour l'amélioration continue des programmes, au moyen de tableaux de bord comportant des indicateurs qui permettent de distinguer les caractéristiques, les conditions d'apprentissage et les résultats des trois catégories d'étudiants (ES, AS horaire de jour et AS horaire décalé). La définition d'indicateurs spécifiques pour le suivi des parcours des étudiants en difficulté de maîtrise de la langue française serait ici également utile.

Critère 5 : L'établissement/l'entité a établi l'analyse de son programme et construit un plan d'action visant son amélioration continue

CONSTATS, ANALYSES, RECOMMANDATIONS

Dimension 5.1 : Méthodologie de l'autoévaluation

- 1 L'autoévaluation conduite a donné lieu à la production d'un dossier d'autoévaluation consistant, clair et documenté. Le comité des experts relève la lucidité et le courage à reconnaître les difficultés et à s'atteler à la tâche. Elle a donné lieu à une démarche participative qui peut aujourd'hui servir de point d'appui aux chantiers d'amélioration futurs et en particulier à ceux de la refonte des programmes, ceux-ci ne pouvant se limiter à une simple révision de l'architecture des contenus. La participation, néanmoins limitée des étudiants à cette démarche, à l'instar de leur mode d'implication dans les instances de la haute école, incite pour l'avenir à rechercher des formes de consultation et d'implication adaptées aux différents publics d'étudiants (horaire de jour et horaire décalé notamment).

Dimension 5.2 : Analyse SWOT

- 2 L'analyse SWOT, réalisée par critères et en synthèse globale, produit une vision lucide des atouts de la haute école et de la catégorie, et des problèmes à traiter. L'analyse SWOT de synthèse aurait, néanmoins, gagné à ordonner les constats par thèmes, permettant ainsi de faire plus directement le lien avec le plan d'action.

Dimension 5.3 : Plan d'action et suivi

- 3 Le plan d'action, initialement très sommaire dans le dossier d'autoévaluation, a été révisé et enrichi depuis. La nouvelle version a été présentée au comité des experts lors de sa visite. Elle est structurée autour d'axes généraux qui s'avèrent pertinents au regard des constats effectués (par l'autoévaluation et lors de la visite du comité des experts). Certaines actions rejoignent les préconisations formulées dans le présent rapport.
- 4 Le plan d'action gagnerait à être précédé d'un « chapeau stratégique » qui, tirant les enseignements clés de la démarche d'évaluation AEQES, définisse les objectifs généraux d'amélioration qui lui sont assignés.
- 5 Certains indicateurs de suivi formulés dans le plan de suivi, désignent des résultats concrets à réaliser et à mesurer (exemple : mise en place d'une base de données des anciens étudiants). D'autres, comme le seul énoncé « d'enquêtes », ne peuvent méthodologiquement être considérés comme des indicateurs, mais simplement comme le moyen de recueillir des informations sur des indicateurs de suivi qui restent alors à définir.

- 6 Ce plan d'action reste à être précisé et enrichi, au regard des recommandations du présent rapport ainsi qu'à être partagé et diffusé au sein de la catégorie pour sa mise en œuvre. Le comité des experts recommande en particulier d'envisager un échéancier de réalisation étalé et progressif.

Conclusion

Le comité des experts a bien repéré les difficultés multiples auxquelles la catégorie a pu être récemment confrontée dans sa gouvernance et son fonctionnement internes. L'école peut néanmoins s'appuyer sur les principaux atouts de l'école, qui résident notamment dans le caractère volontairement très social de son recrutement, la qualité d'encadrement des stages et l'aspect innovant du bachelier d'Écologie sociale.

Au-delà de ces difficultés conjoncturelles, les formations proposées ont aujourd'hui besoin d'évoluer pour tenir compte des transformations profondes du champ de l'action sociale (bac. AS en particulier) et de la spécificité des publics qu'elle entend accueillir ainsi que de favoriser une reconnaissance plus large de la spécificité de leur programme (bac. ES, ici).

Les chantiers engagés récemment, dans l'organisation interne, mais aussi et surtout dans la refonte en profondeur des programmes, constituent des opportunités à ne pas laisser passer et des leviers d'amélioration évidents de l'offre de formation en sciences sociales de la haute école.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation du cluster
Sciences sociales

2018-2019

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel : Le département Social remercie les experts pour leur professionnalisme, la richesse des échanges et les recommandations formulées à la suite de leur visite.

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Critère / Dimension	Rubrique ¹	Point ²	Observation de fond

Nom, fonction et signature
de l'autorité académique
dont dépend l'entité

Nicole BARDAXOGLU, Directrice

Nom et signature des
coordonnatrices de l'autoévaluation

Maud SNEL, AS

Pénélope FISZMAN, ES